



Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026-025

Nombre de conseillers  
en exercice 19  
Présents 14  
Votants 18

L'an deux mille vingt six,  
le trente mars,  
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la  
Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2026

**Présents** : Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ;

Madame Hakima HENDOU et Messieurs Jean-Claude MARTINEZ, Marc SAUVAGEON, Adjoint.

Mesdames Valérie BEGUELAL(arrivée à 19h08, présente pour ce vote), Aline CAO, Geneviève COTTIN, Amandine FLAMAND, Adeline GUILBERT, Florence RICHARD et Messieurs Pierre BRESSION, Philippe CHAMBARD, Jean MASSONI, Frédéric MACQUET, Conseillers Municipaux.

**Excusés** : Monsieur Alexandre BARBOSA, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Monsieur Patrick BURTIN, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean MASSONI, Conseiller Municipal ; Monsieur Jean-Pierre DE PAOLI, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Audrey SUAOU, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Florence RICHARD, Conseillère Municipale ; Madame Sophie BEGUELAL, Conseillère Municipale.

**Madame Florence RICHARD, Conseillère Municipale, est désignée secrétaire de séance.**

\*\*\*\*\*

**OBJET :**

**BUDGET « LOCAL COMMERCIAL » : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique du budget « Local commercial » pour l'année 2025 faisant ressortir les résultats suivants :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes 2025	14.522,25	19.400,50	33.922,75
Dépenses 2025	15.059,58	15.935,69	30.995,27
Résultat 2025	-537,33	3.464,81	2.927,48
Résultat antérieur	-3.272,25	884,87	-2.387,38
<b>Solde d'exécution</b>	<b>-3.809,58</b>	<b>4.349,68</b>	<b>540,10</b>
Restes à réaliser 2024 recettes	0	0	0
Restes à réaliser 2024 dépenses	0	0	0
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat d'ensemble</b>	<b>-3.809,58</b>	<b>4.349,68</b>	<b>540,10</b>

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APROUVE le Compte Financier Unique (CFU) du budget « Local commercial » pour l'exercice 2025.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Reçu en Préfecture le

- 7 AVR. 2026

Certifié exécutoire

- 7 AVR. 2026

Publié ou notifié le

- 7 AVR. 2026

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 31 mars 2026

Pour copie conforme, en mairie le 1<sup>er</sup> avril 2026

